

POUR LES ASSOCIATIONS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



BÉNÉVOLAT

Asso71

UNE ACTION AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF



POUR BIEN MENER UNE ACTION AU SERVICE DE NOTRE PROJET ASSOCIATIF



PRIVILÉGIEZ :

- **Une action qui sert le projet associatif**
- Une action qui s'inscrit dans les **ressources** conformes aux statuts de l'association
- **Une action avec du sens**, une cohérence et des objectifs fixés
- Une action qui **répond aux besoins et à l'intérêt** du public ciblé
- **Une action réalisable** en menant au préalable une étude de faisabilité du projet : besoins humains, logistiques, financiers
- **La planification** des différentes étapes de réalisation de l'action



ÉVITEZ DE :

- Mener plusieurs actions sans les avoir priorisées
- Programmer son action sur une période avec une trop forte activité ou peu propice à la participation

ON VOUS DONNE LES CLÉS



- **Recenser les ressources** nécessaires : quels aptitudes, compétences, talents, pour réaliser l'action
- **Faire le diagnostic** : forces, faiblesses, opportunités, menaces (SWOT)
- **Savoir s'entourer** d'alliés potentiels et de personnes volontaires et motivées
- Mesurer l'**impact** de l'action et ses **enjeux**
- **Se faire accompagner** par des partenaires et des personnes compétentes

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ? CONTACTEZ-NOUS !

Asso71 - Service départemental des associations - Du lundi au vendredi, de 9h à 19h
03 85 37 67 37 - asso71@saoneetloire71.fr